



AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE
Reçu le 23/02/2017
Publié le 23/02/2017

DELIBERATION
N°2017- 1 du 07 février 2017

OBJET - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapporteurs : M. Alain FARDELLA et M. Olivier FONS

Le 07 février 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} février 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA (pour la présentation 2017-1). Après le vote de la délibération 2017-1, le Président Alain FARDELLA quitte le Conseil et laisse le 1^{er} vice-président M. Guy HERMITTE présider la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour la délibération 2017-1
26 de la délibération 2017-2
27 pour les délibérations 2017-3 et 2017-4
26 pour la délibération 2017-5
26 pour la délibération 2017-6

Nombre de pouvoirs : 7 de la délibération 2017-1 à 2017-2
6 de la délibération 2017-3 à 2017-6

M. Pierre LEROY est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM (pour les délibérations 2017-3 à 2017-6), Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU (de la délibération 2017-1 à 2017-5), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD (pour les délibérations n°2017-1 à 2017-4), Mme Martine ALYRE, M. Alain FARDELLA (pour la délibération n°2017-1), M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Renée PETELET (de la délibération 2017-1 à 2017 -2)
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à Mme Fanny BOVETTO
M. Bruno DAVANTURE à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Nicolas GALLIANO à Mme Martine ALYRE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC à M. Romain GRYZKA

Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui renforce le rôle et le cadre légal du Débat d'orientations budgétaires,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu le document annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2017,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances en date du 18 janvier 2017,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Exposé des motifs :

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informé de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des Budget Primitifs.


Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est voté au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des orientations budgétaires 2017 (cf : pièce jointe) présentées conjointement par le Président Alain FARDELLA et par M Olivier FONS, vice-président en charge des Finances.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président



Alain FARDELLA.



Date affichage : **23 FEV. 2017**

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Reçu le 23/02/2017

Publié le 23/02/2017

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un
avenir meilleur pour toute l'humanité est celle
de la coopération et du partenariat.

Kofi Annan

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapport du Président

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de **discuter des grandes orientations des prochains Budgets Primitifs** (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Préalablement aux votes des Budgets Primitifs, le DOB permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation économique et financière.

Il représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire puisqu'il doit permettre aux élus d'éclairer leur choix lors des votes des Budget Primitifs.

En cas d'absence ou de manquement aux obligations de DOB, toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une **formalité substantielle**.

Le DOB est voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

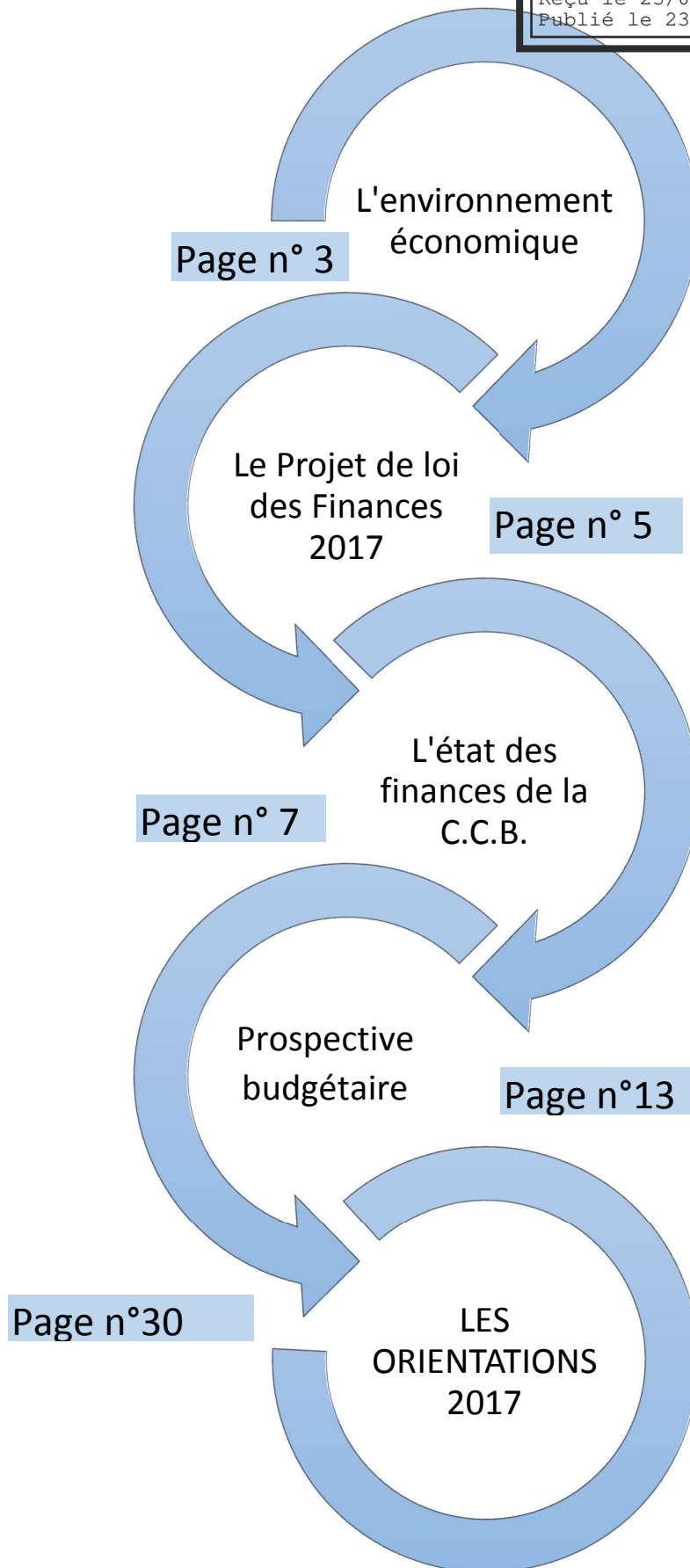
Un **rapport explicatif de synthèse** doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement, et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la **République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB**. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu actuellement dans le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- le rapport sur le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres pour une meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale ;
- lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne ;
- pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit notamment préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dresse de manière précise la liste des informations devant figurer dans le ROB :

- 1° les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- 2° une présentation des engagements pluriannuels
- 3° des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet des budgets ;
Une évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement
- 4° des informations relatives à la structure de l'effectif
- 5° des dépenses de personnel indiquant notamment la rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature) ; ainsi que la durée effective du travail.



A) L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A.1 Au niveau mondial

Huit ans après le déclenchement de la crise financière et de la « Grande Récession » qu'elle a provoquée, le Fonds Monétaire International (FMI) souligne la « nature précaire d'une reprise » qui ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4% en 2017 contre 3,1% en 2016.

En 2017, les incertitudes mondiales pourraient affecter les investissements. Les risques les plus importants sont au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (un gouvernement fragile), en Grèce (le financement de la dette), au Portugal (des difficultés fiscales), en Italie (Référendum), aux Etats Unis (changement de Présidence), Pékin (réorientation du modèle économique) et en Allemagne et en France (élection présidentielle).

A.2 Au niveau de la Zone Euro

La Zone Euro devrait enregistrer une petite croissance en 2017 (1,2% en moyenne). L'économie dans les pays de la zone euro reste rivée à une progression autour d'une fourchette comprise entre 1.5% et 1.7% d'une année sur l'autre. Selon une étude réalisée par BNP Paribas, plusieurs facteurs plaident pour un ralentissement en 2017 : les prix du pétrole seront moins bas et il y a de fortes incertitudes au niveau des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne qui sont en année d'élections.

A.3 Au niveau de la France

En 2016, la France a enregistré une reprise à petite vitesse (1,6%) du fait de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole.

La croissance a fait son retour en France en 2015, s'est maintenu en 2016 et devrait se poursuivre en 2017.

La consommation des ménages reste stable avec une inflation faible tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propices à l'investissement immobilier. En 2017, la consommation des ménages devrait diminuer en raison de l'inflation.

Depuis la fin 2015, la France enregistre une forte demandes de crédits du à un assouplissement des conditions de crédits et au faible taux d'intérêts.

A.4 Au niveau des Régions

Poursuite de l'effet ciseau et de la dégradation de l'épargne brute entraînant un recours accru à l'emprunt pour financer les investissements en hausse.

A.5 Au niveau des Départements

Les Départements ont une section de fonctionnement fortement impactée par les aides sociales et voient la poursuite de la diminution de l'épargne et de l'investissement.

A.6 Au niveau des finances locales

Les recettes sont plus dynamiques que les dépenses car la baisse des dotations est amortie par la fiscalité et par un ralentissement des dépenses de personnel. L'épargne brute a progressé en 2015. Le ratio de désendettement est toujours éloigné des seuils critiques. Le volume des investissements est toujours en baisse.

Accélération de la rationalisation de la carte intercommunale :

	2014	2015	2016	2017
Métropoles	1	12	14	15
Communautés urbaines	15	9	11	12
Communautés d'agglomération	222	226	196	213
Communauté de Communes	1 903	1 884	1 842	1 003
Total EPCI	2 141	2 131	2 063	1 243
Syndicats	13 392	12 666	12 234	10 700

Nombres de communes :

Années	Nombre de communes
2012	36 700
2013	36 681
2014	36 681
2015	36 658
2016	35 885
2017	35 532

B) LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2017

Chaque automne, le Gouvernement présente le projet de la loi de finances (PLF), un document proposant le montant et la nature des recettes et des dépenses de l'Etat pour les années à venir. Examiné par l'Assemblée Nationale puis le Sénat, le PLF doit être voté dans les 70 jours qui suivent son dépôt par le Gouvernement.

Le 20 décembre 2016, le Parlement a adopté définitivement le PLF 2016. Le 29 décembre 2016, le Conseil Constitutionnel s'est prononcé sur la loi de finances pour 2017 après avoir été saisi par plus de soixante sénateurs et députés.

La contexture générale du PLF 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Loi de Finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales ;
- soutien de l'Etat à l'investissement local : prolongation et augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (1.2 Md €) ;
- renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.

Toutefois, le millésime 2017 s'illustre par la suppression pure et simple de la réforme de la dotation globale de fonctionnement au profit d'un toilettage de la dotation de solidarité urbaine.

Le projet de loi des finances pour 2017 est fondé sur des hypothèses de croissance de +1,5% en 2016 et 2017 et prévoit 7 milliards d'euros de dépenses supplémentaires en matière d'éducation, de sécurité et d'emploi.

L'objectif indicatif d'évolution des dépenses locales du PLF est fixé à 2% (contre 1,2% en 2016) et à 1,7% pour les dépenses de fonctionnement (contre 1,6% en 2016). Cette estimation suscite une mise en garde du haut conseil des finances publiques qui alerte notamment sur le risque d'une accélération « plus rapide que prévu » des frais de personnel en raison du dégel du point d'indice et de la mise en œuvre du protocole des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

B.1 La contribution au redressement des comptes publics :

En 2016, le montant des prélèvements sur les recettes des collectivités locales au titre de la DGF était de 33 221 M€.

Le Projet de loi des finances 2017 mentionne que pour 2017 il sera de 30 892 M€.

Cette diminution sera impactée uniquement sur le bloc communal.

La contribution 2017 devrait donc être proche de 50% du montant acquitté en 2016 (soit 1 milliards d'€ au lieu de 2 milliards prévus initialement).

L'effort demandé aux collectivités locales au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduira les ressources des collectivités de 350 millions d'euros (contre 749 millions d'euros initialement prévus) répartis de la manière suivante : -67 millions d'euros pour le bloc communal, -212 millions d'euros pour les départements et -71 millions d'euros pour les régions.

B.2 Concours financiers de l'Etat :

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront de 99,4 Mds € en 2017 (-0,6 % versus 2016). Au sein de cette enveloppe, les dotations représentent 63 Mds € (-3,5%) dont la DGF qui enregistre une nouvelle baisse de 2,33 Mds € contre -3,67 Mds € les deux années précédentes.

B.3 Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a engendré en 2016 de nombreuses surprises et interrogations de la part des collectivités locales. Les premières évolutions de la carte intercommunale, intervenues en Ile-de-France et dans la métropole Aix-Marseille, sont sans doute l'une des explications majeures. Les fusions de communautés tendent à entraîner des modifications dans la répartition du FPIC au niveau « ensemble intercommunaux ». Des communautés « riches » fusionnant avec des communautés « pauvres » voient leur situation évoluer. Un territoire bénéficiaire peut devenir contributeur et inversement.

Pour 2017 le FPIC est maintenu à 1 Md d'euros. Les prélèvements et attributions ne pourront dépasser +/- 10% des montants 2016.

Toutefois, malgré le gel de l'enveloppe les bouleversements de la carte intercommunale viendront impacter une nouvelle fois le FPIC en 2017.

L'acte II de la loi Montagne (article 4) stipule que la DGF et le FPIC doivent intégrer les surcoûts spécifiques liés à la montagne et « les services, notamment écologiques et environnementaux, que la montagne produit au profit de la collectivité nationale ». C'est une des principales reconnaissances que les « montagnards », mais plus largement les élus des territoires ruraux, espéraient : la reconnaissance de leur apport au reste du territoire.

La Présidente de l'association des élus de la Montagne (ANEM), Marie-Noëlle Battistel a ainsi précisé : « même si la réforme de la DGF n'a pas abouti cette année, nous avons voulu acter qu'il faudra prendre en compte la spécificité montagne dans le calcul de la DGF et du FPIC ».

B.4 La fiscalité

Les députés ont voté un amendement intégrant un coefficient de revalorisation forfaitaire de 0,4%.

B.5 Le fonds de compensation de la TVA

En raison du net repli des investissements locaux lors des deux derniers exercices, le fonds de compensation de la TVA pour 2017 diminuera de 9% à 5,524 milliards d'euros. Le gouvernement table, cependant, sur une reprise de l'investissement dès 2016 qui serait confirmée en 2017.

B.6 Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement

En 2017 un fonds d'1,2 Md€ est mis en place. Il sera affecté pour 50% vers la transition énergétique, le logement et l'accessibilité et l'autre moitié sera réservée aux petites villes. Dans ce cadre, la DETR sera une nouvelle fois augmentée de 200 millions. Elle atteindra 1 milliard d'euros en 2017 contre 816 millions en 2016 et 616 millions en 2014.

B.7 Les attributions de compensation

Les modalités de détermination et de révision des attributions de compensation sont assouplies et elles peuvent désormais être créées en section d'investissement.

C) L'ÉTAT DES FINANCES DE LA C.C.B.

C.1 La dette

C.1.1 Budget Général









La Communauté de Communes du Briançonnais n'a eu ni recours à l'emprunt ni à une ligne de trésorerie durant l'exercice 2016.

La Collectivité a 14 emprunts encours répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

Capital restant à rembourser au 31.12.2016 : 10 857 251 € soit 505 € / habitants (population Insee)

Durée résiduelle moyenne : 17 ans et 3 mois

Répartition de la dette par banque :

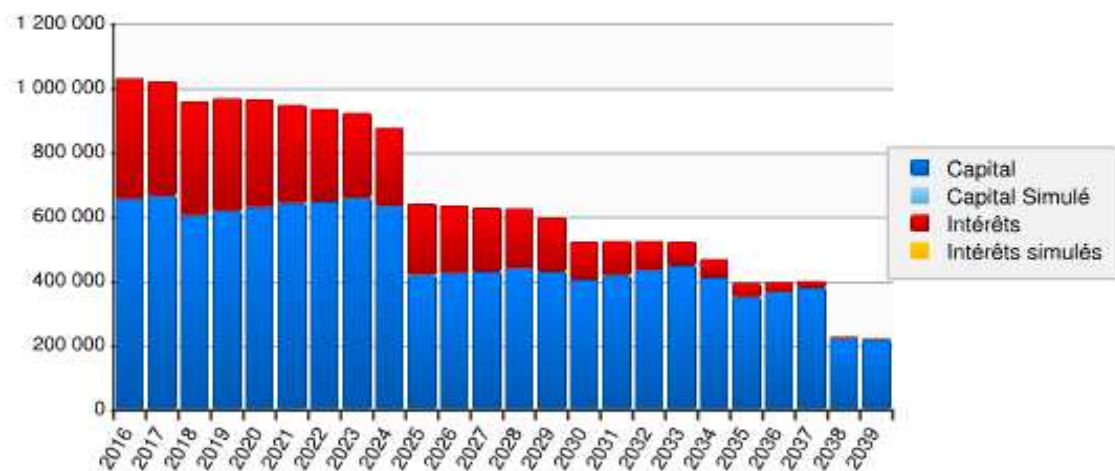
	Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû
	Caisse des dépôts	1 125 000.00 €	1 012 500.00 €
	Crédit Agricole	1 000 000.00 €	903 244.05 €
	Caisse d'Épargne	3 775 000.00 €	2 138 981.28 €
	Caisse d'Allocations Familiales	250 000.00 €	70 312.50 €
	Aliance	550 000.00 €	427 524.74 €
	Cilgere	300 000.00 €	237 787.37 €
	SFIL	7 499 800.00 €	5 995 878.17 €
	Conseil Départemental Hautes Alpes	686 020.00 €	71 023.33 €
TOTAL		15 185 820.00 €	10 857 251.44 €

Répartition de la dette par taux :

	Type	Nb d'emprunt	Encours
FIXE	Fixe	9	3 919 028 €
VARIABLE	Euribor 3 Mois + 1,64	1	325 648 €
	Livret A	2	1 365 134 €
	Inflation	1	2 251 893 €
STRUCTUREE	Barrière avec multiplicateur	1	2 995 548 €
TOTAL		14	10 857 251 €

Profil d'extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du CRD

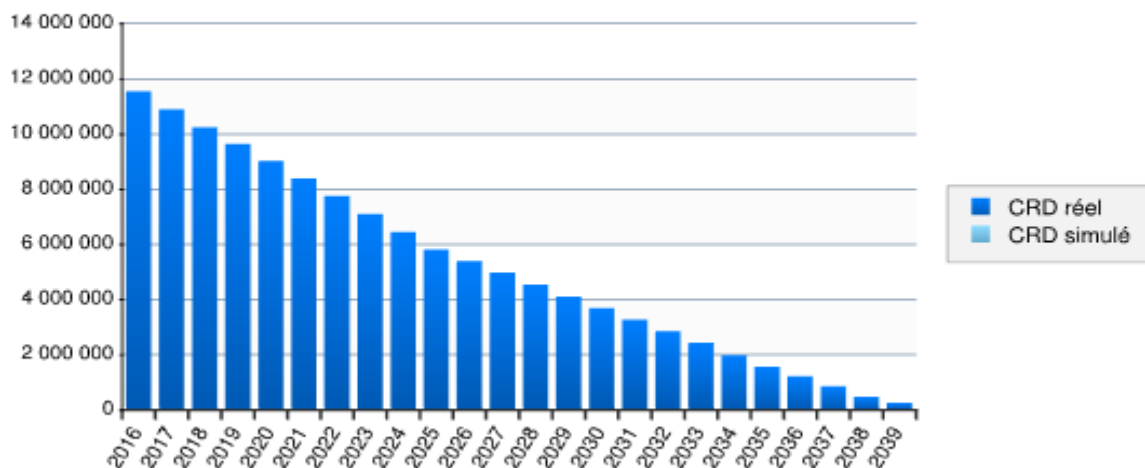


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	11 510 653.71 €	653 402.27 €	376 235.41 €	1 029 637.68 €	10 857 251.44
2017	10 857 251.44 €	663 200.79 €	* 356 649.70 €	* 1 019 850.49 €	10 194 050.65
2018	10 194 050.65 €	603 757.48 €	* 353 818.35 €	* 957 575.83 €	9 590 293.17 €
2019	9 590 293.17 €	615 822.59 €	* 351 669.29 €	* 967 491.88 €	8 974 470.58 €
2020	8 974 470.58 €	628 393.95 €	* 335 446.99 €	* 963 840.94 €	8 346 076.63 €
2021	8 346 076.63 €	641 493.47 €	* 305 814.33 €	* 947 307.80 €	7 704 583.16 €
2022	7 704 583.16 €	645 845.77 €	* 287 608.63 €	* 933 454.40 €	7 058 737.39 €

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Recu le 23/02/2017

Paié le 23/02/2017

2023	7 058 737.39 €	656 515.87 €	* 265 418.31 €	* 921 934.18 €	6 402 221.52 €
2024	6 402 221.52 €	631 482.52 €	* 243 232.07 €	* 874 714.59 €	5 770 739.00 €
2025	5 770 739.00 €	417 831.83 €	* 221 825.62 €	* 639 657.45 €	5 352 907.17 €
2026	5 352 907.17 €	423 576.34 €	* 210 011.94 €	* 633 588.28 €	4 929 330.83 €
2027	4 929 330.83 €	427 763.84 €	* 199 569.03 €	* 627 332.87 €	4 501 566.99 €
2028	4 501 566.99 €	438 669.95 €	* 184 727.07 €	* 623 397.02 €	4 062 897.04 €
2029	4 062 897.04 €	428 520.81 €	* 167 111.82 €	* 595 632.63 €	3 634 376.23 €
2030	3 634 376.23 €	403 169.45 €	* 118 505.38 €	* 521 674.83 €	3 231 206.78 €
2031	3 231 206.78 €	417 260.69 €	* 105 236.90 €	* 522 497.59 €	2 813 946.09 €
2032	2 813 946.09 €	431 963.05 €	* 90 276.23 €	* 522 239.28 €	2 381 983.04 €
2033	2 381 983.04 €	447 303.73 €	* 73 893.98 €	* 521 197.71 €	1 934 679.31 €
2034	1 934 679.31 €	408 994.16 €	* 58 077.11 €	* 467 071.27 €	1 525 685.15 €
2035	1 525 685.15 €	348 890.22 €	* 44 179.77 €	* 393 069.99 €	1 176 794.93 €
2036	1 176 794.93 €	363 420.27 €	* 32 172.32 €	* 395 592.59 €	813 374.66 €
2037	813 374.66 €	378 598.44 €	* 19 584.03 €	* 398 182.47 €	434 776.22 €
2038	434 776.22 €	218 813.97 €	* 6 638.04 €	* 225 452.01 €	215 962.25 €
2039	215 962.25 €	215 962.25 €	* 3 213.63 €	* 219 175.88 €	0.00 €
		11 510 653.71 €	* 4 410 915.95 €	* 15 921 569.66 €	

*Susceptibles de changer en fonction des taux variables et structurés

C.1.2 Budget Assainissement

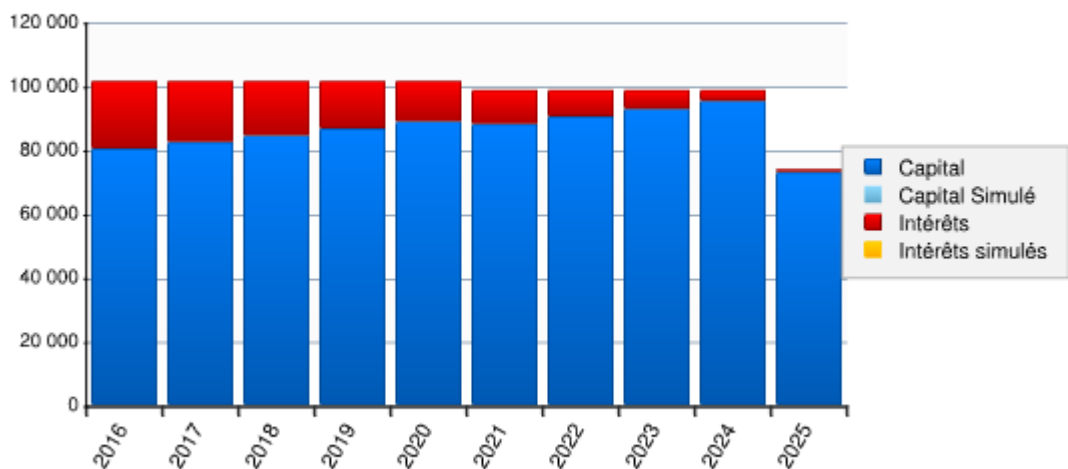
La Communauté de Communes du Briançonnais n’a pas eu recours à l’emprunt pour l’exercice 2016.

Capital restant à rembourser au 31.12.206 : 782 925 €

Durée résiduelle moyenne : 8 ans et 7 mois

Profil d’extinction de la dette :

Flux de remboursement



Evolution du CRD

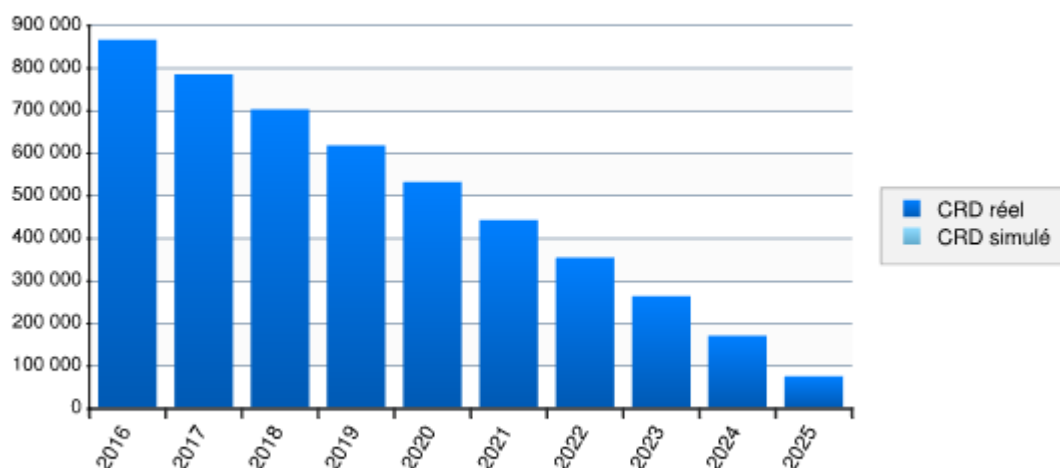


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	863 387.60 €	80 462.39 €	21 304.92 €	101 767.31 €	782 925.21 €
2017	782 925.21 €	82 495.65 €	19 271.66 €	101 767.31 €	700 429.56 €
2018	700 429.56 €	84 583.78 €	17 183.53 €	101 767.31 €	615 845.78 €
2019	615 845.78 €	86 728.33 €	15 038.98 €	101 767.31 €	529 117.45 €
2020	529 117.45 €	88 930.89 €	12 836.42 €	101 767.31 €	440 186.56 €
2021	440 186.56 €	88 232.31 €	10 574.13 €	98 806.44 €	351 954.25 €
2022	351 954.25 €	90 541.09 €	8 265.35 €	98 806.44 €	261 413.16 €
2023	261 413.16 €	92 912.93 €	5 893.51 €	98 806.44 €	168 500.23 €
2024	168 500.23 €	95 349.54 €	3 456.90 €	98 806.44 €	73 150.69 €
2025	73 150.69 €	73 150.69 €	954.14 €	74 104.83 €	0.00 €
		863 387.60 €	114 779.54 €	978 167.14 €	

*Susceptibles de changer en fonction des taux variables

C.1.3 Optimisation de la dette

Les taux d'emprunt étant particulièrement bas, la Communauté de Communes du Briançonnais a sollicité auprès du cabinet conseil de gestion de la dette (Finance Active) une analyse de notre dette afin de connaître les opportunités qui s'offrent à nous.

Au vu de l'analyse et des propositions faites par Finance Active, les membres de la Commission Administration Générale et Finances et les membres du Bureau ont émis le souhait que des négociations soient menées pour un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole de Gap, et que sur les emprunts à taux variables et structurés la CCB avec l'assistance de Finance Active entreprennent des négociations auprès de la SFIL.

C.2 Les Ratios

Extrait des ratios obligatoires de la loi A.T.R.

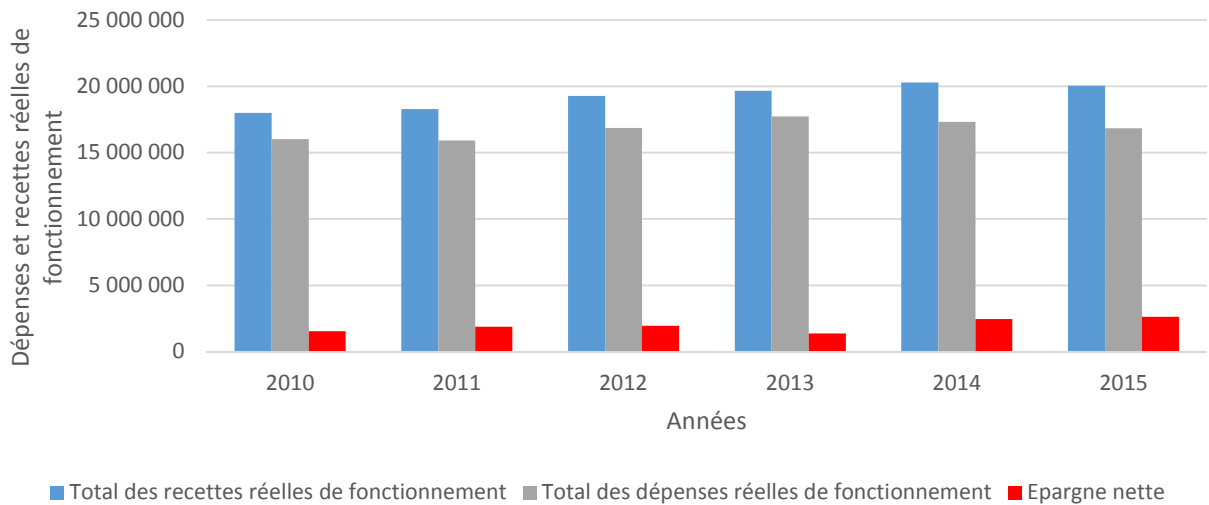
Ratios	2013	2014	2015
Dépenses réelles de fonctionnement / population	865	823	783
Produits des impositions directes / population	385	389	459
Recettes réelles de fonctionnement / population	959	964	932
Dotation Globale de Fonctionnement / population	122	111	90
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28.17%	33.22%	34.42%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonct	92.97%	88.03%	87.33%

C.3 L'épargne nette

L'épargne nette représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, moins le remboursement de la dette. Il permet de mesurer la santé financière de la collectivité, et de connaître la part d'investissement qui peut être autofinancée.

		2013	2014	2015
<i>a</i>	Total des recettes réelles de fonctionnement	19 665 879	20 290 899	20 040 080
<i>b</i>	Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 737 440	17 308 737	16 846 693
<i>c</i>	Produits de cession		6 440	
<i>e</i>	Epargne brute (a-b-c)	1 928 439	2 975 722	3 193 387
<i>f</i>	Intérêts de la dette	437 438	413 404	425 030
<i>g</i>	Epargne de gestion (e+f)	2 365 877	3 389 126	3 618 417
<i>h</i>	Remboursement capital de la dette	545 310	505 136	568 593
<i>i</i>	Epargne nette (e-h)	1 383 129	2 470 586	2 624 794

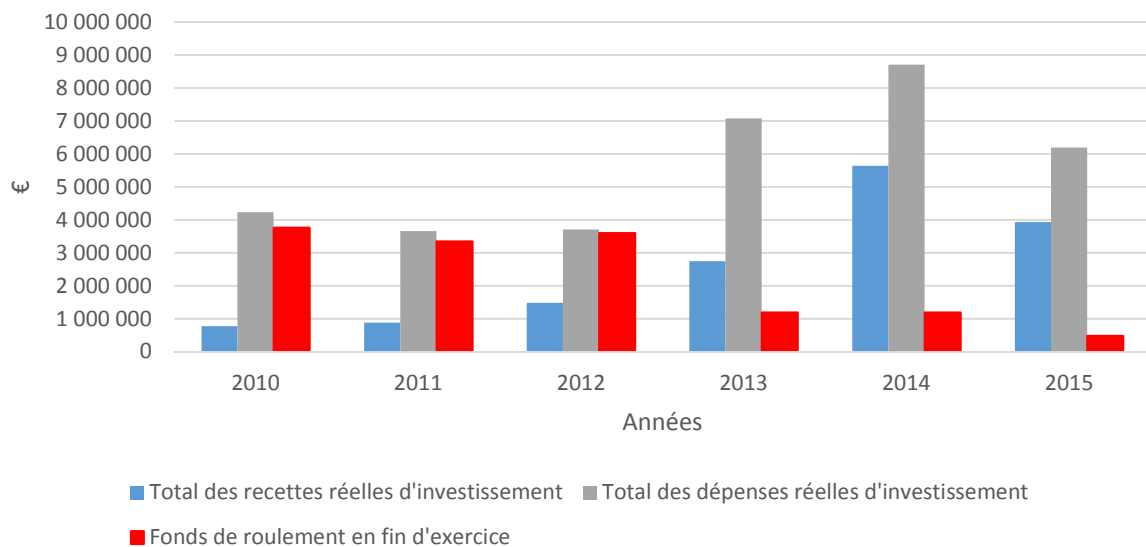
Evolution du fonctionnement et de l'épargne nette



C.4 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond au résultat cumulé des opérations budgétaires. Il permet de reporter les excédents et déficits budgétaires des années précédentes. Il constitue une réserve pour la collectivité. Il est préconisé que le fonds de roulement corresponde à un mois de recettes réelles de la collectivité, soit environ 1 600 000 €.

Evolution de l'investissement et du fonds de roulement



D) PROSPECTIVE BUDGETAIRE**D.1 L'évolution des principales recettes de fonctionnement****D.1.1 Rétrospective de la vue générale des recettes de fonctionnement par grandes masses**

	Réalisé		
	2014	2015	prévision 2016
013 - Atténuations de charges	218 355	162 908	177 679
70 - Produits des services	1 213 392	1 075 503	995 260
73 - Impôts et taxes	14 483 845	14 761 641	14 998 435
74 - Dotations, subventions et participations	3 791 737	3 374 379	3 070 524
75 - Produits de gestion courante	564 883	638 470	714 908
76 - Produits financiers	1 818	112	4 166
77 - Produits exceptionnels	16 868	27 067	677 973
TOTAL	20 290 898	20 040 080	20 638 944
Evolution n, n-1		-1,24%	2,99%
Evolution sans les produits exceptionnels			-0.39%

D.1.2 Les atténuations de charges :

Il s'agit des remboursements de l'assurance suite aux arrêts de travail.

Entre les exercices 2010 à 2016, l'atténuation des charges représente environ 2.56 % des charges de personnel. Aussi, afin d'élaborer la prospective budgétaire de ce chapitre budgétaire il est proposé d'appliquer ce pourcentage au chapitre des charges de personnel inscrits en prévision 2017.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 013 – Atténuation de charges
Hypothèse de prospective
2 % du total des charges de personnel budgétisé

D.1.3 Les Produits des services :

	2014	2015	2016
Dépôts en déchetteries	59 119	75 955	49 669
Inscriptions Culturelles	193 391	149 735	123 148
Inscriptions des crèches	237 860	213 682	239 551
Panneaux photovoltaïques	50 903	50 066	50 926
Redevance spéciale	647 103	500 196	405 492
Altipolis	4 418	8 129	12 123
Urbanisme		63 982	100 904
Maison de la Justice	18 521	10 723	
Reprise matériel trié	531	1 184	2 486
Autres	1 546	1 851	10 963
TOTAL	1 213 392	1 075 503	995 260

L'évolution de cette recette est liée à la fois à la quantité d'utilisateurs du service et au prix du service fixé par le Conseil Communautaire.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 70 – Produits des services
Hypothèses de prospective
De fixer le produit des redevances spéciales à hauteur de 350 000 € / an
D'ajouter les recettes liées à la navette de la Clarée : 67 000 € /an
De maintenir les autres recettes au produit enregistré en 2016

D.1.4 Impôts et taxes :

Ce chapitre budgétaire est composé de la fiscalité directe et de la fiscalité transférée.

❖ **La fiscalité directe :**

Il s'agit des recettes liées aux taux de fiscalité fixés par le Conseil Communautaire.

Le régime fiscal de la Collectivité est la Fiscalité Professionnelle Unique.

L'ensemble des taux votés n'ont pas été modifiés depuis 2004 et s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 7.85%
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 2.60 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 15.43 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 28.96 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) identique depuis 2008 : 10.90 % (taux réduit 5.45%).

Le territoire fiscal de la Collectivité est composé de 13 communes pour une population Insee de 21 504 habitants dont 14 405 résidences secondaires.

	2014	2015	2016
TH	4 061 045	4 198 267	4 163 287
TFB	1 063 229	1 093 451	1 121 496
TFNB	24 875	24 819	24 376
TOTAL	5 149 149	5 316 537	5 309 159
		3,25%	-0,14%

	2014	2015	2016
CFE	2 730 573	2 873 010	2 977 872
		5,22%	3,65%

	2014	2015	2016
TEOM	4 410 350	4 520 277	4 639 820
		2,49%	2,64%

	2014	2015	2016
Rôles supplémentaires	294 168	58 920	62 704
Frais de gestion		53 004	49 225
Fourrière animale	1 356	723	655
Fourrière automobile	16 171	11 736	13 545
TOTAL	311 695	124 383	126 129

En l'absence de modification des taux de fiscalité, l'évolution du produit est liée à l'évolution des bases résultantes du nombre de contribuables et du coefficient de revalorisation des bases fiscales fixé par l'Etat (10.8% en 2012 et 2013, 0.9% en 2014 et 2015 et 1 % en 2016).

Ce coefficient de revalorisation a été fixé à 0.4% pour 2017.

Mission d'optimisation des bases fiscales

La mission d'optimisation des bases fiscales que va mener la Collectivité en partenariat avec quatre communes membres n'est pas intégrée à la prospective car les recettes et la période de perception de ces dernières sont très aléatoires.

❖ La fiscalité transférée :

Il s'agit de la fiscalité transférée par l'Etat aux Collectivités sur laquelle nous ne pouvons avoir aucune action directe.

	2014	2015	2016
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 010 259	997 941	998 260
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	186 661	232 166	254 224
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	335 420	347 589	343 233
Fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR)	349 738	349 738	349 738
TOTAL	1 882 078	1 927 434	1 945 455
		2,41%	0,93%

Le montant prévisionnel de CVAE 2017 communiqué par les services de l'Etat est de : 996 425 €.

Recours administratif pour récupération de fiscalité transférée :

Introduction d'un recours indemnitaire devant le Tribunal Administratif de Marseille afin de condamner l'Etat à verser une indemnité pour préjudice subi du fait de sommes irrégulièrement prélevées sur la Dotation Globale de Fonctionnement pour les années 2012, 2013 et 2014.

Un dispositif législatif a permis à l'Etat de prélever sur la DGF 2011 le montant du produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) perçu par l'Etat en 2010 et transféré à compter de cette date à la C.C.B. En revanche pour les exercices 2012, 2013 et 2014 aucun fondement juridique ne permettait à l'Etat d'appliquer ces prélèvements qui s'élèvent au total à 687 018 €.

La Collectivité assistée du Cabinet ASEA a donc engagé un recours.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes	
Hypothèses de prospective	
Fiscalité directe	Taxes ménages : produit fixe à 5 300 000 €/an CFE : évolution de 2 % / an TEOM : évolution de 2% / an Rôles supplémentaires et fourrières : 100 000 €/an
Fiscalité transférée	Il est proposé de retenir une enveloppe de 1 900 000 € pour la période 2017 - 2020

D.1.5 Dotations, subventions et participations :**❖ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

La Dotation Globale de Fonctionnement correspond à la somme des deux dotations suivantes :

Dotation de compensation :

	2014	2015	2016
Dotation de compensation perçue	1 582 918	1 548 372	1 518 410
		-2.18%	-1.94%

Cette dotation connaît un écrêtement annuel fixé par le Comité des Finances Locales pendant sa réunion de Février. Cet écrêtement sert à financer notamment les abondements accordés aux dotations de péréquations (DSR,DSU) mais également à financer les accroissements de dotation d'intercommunalité des ECPI changeant de catégories.

Notre cabinet de conseil en Finances estime que l'écrêtement 2017 se situera autour de 1.85 %.

Il est proposé de retenir comme taux de réduction pour les exercices 2018 à 2020 : - 2.2 % / an.

Dotation d'intercommunalité :

	2014	2015	2016
Dotation d'intercommunalité de base	916 945	922 452	897 271
Contribution au redressement des finances publiques (RFP)	154 735	529 163	915 596
Dotation d'intercommunalité perçue	762 210	393 289	0
Contribution au RFP prélevée sur la fiscalité			-18 324

Compte tenu de la Loi des Finances 2017 et des éléments à notre connaissance, la simulation de la DGF 2017 est faite à partir de la DGF 2016 sans tenir des valeurs de points qui seront attribuées.

A cette dotation s'applique la contribution au redressement des finances publiques qui intègre bien la réduction de moitié annoncée par François Hollande et confirmée dans le PLF.

Cette contribution est calculée par rapport au montant de Recettes Réelles de fonctionnement 2015 ajustées.

Aussi, compte tenu de ces éléments la prévision de DGF 2017 est :

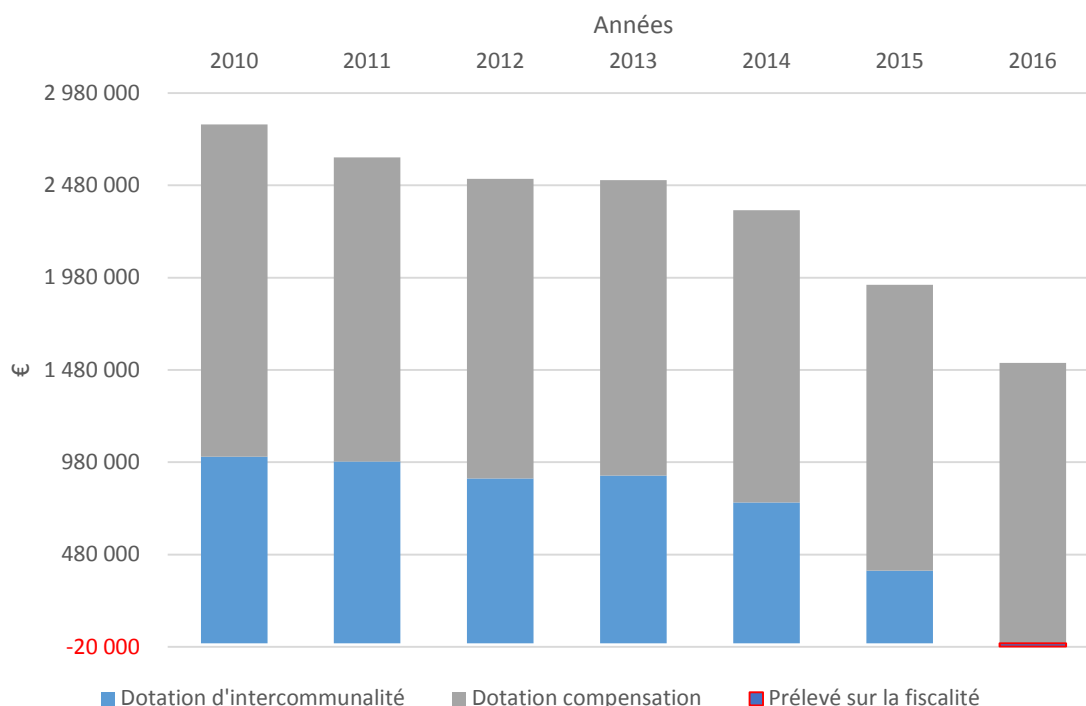
	2016	2017
Dotation d'intercommunalité de base	897 271	897 271
Contribution au redressement des finances publiques	915 596	1 115 112
Dotation d'intercommunalité finale	0	0
Contribution au RFP prélevée sur la fiscalité	-18 325	- 217 841

Ce dispositif prend fin en 2017, toutefois il est plus prudent de prévoir une augmentation de 50 000 € / an du prélèvement effectué sur notre fiscalité pour la période 2018 à 2020.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation compensation	1 799 105	1 646 489	1 622 599	1 600 299	1 582 918	1 548 372	1 518 410
Dotation d'intercommunalité	1 010 669	984 170	893 038	908 461	762 211	393 289	0
TOTAL	2 809 774	2 630 659	2 515 637	2 508 760	2 345 129	1 941 661	1 518 410
		-6,37%	-4,37%	-0,27%	-6,52%	-17,20%	-21,80%

Evolution de la DGF depuis 2010



Baisse de DGF, participation au redressement des finances publiques et à la péréquation horizontale :

La participation à la péréquation horizontale du bloc communal (les intercommunalités et communes les plus « riches » donnent au moins favorisée) se matérialise par un versement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) depuis sa mise en place en 2012.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF	2 809 774	2 630 659	2 515 637	2 508 760	2 345 129	1 941 661	1 518 410
Evolution n, n-1 %		-6,37%	-4,37%	-0,27%	-6,52%	-17,20%	-21,80%
Evolution n, n-1 €		-179 115	-115 022	-6 877	-163 631	-403 468	-423 251
A Perte cumulée de recette DGF	-1 291 364						
B Retenu sur la fiscalité	0	0	0	0	0	0	18 325
FPIC	0	0	19 699	69 609	117 246	155 711	246 464
C Charge cumulée du FPIC	608 729						
TOTAL A+B+C	-1 918 418						

L'ensemble de ces participations représentent une perte nette pour la collectivité de 1 918 418 € depuis 2010, soit presque 320 000 € / an.

❖ Autres dotations, subventions et participations :

	2014	2015	2016	Hypothèses de prospective	
				2017	2018/2020
Dotation compensation réforme TP	183 895	183 895	183 895	183 895	183 895
Dotation unique TP	31 907	0	0	0	0
Allocations compensatrices	107 251	128 430	107 100	107 000	107 000
Service de prévention	4 500	36 525	31 500	52 500	30 000
Document unique	9 600	14 400		0	0
Altipolis	57 995	114 708	25 700	62 610	0
Campagnols	37 757	3 347	8 013	0	0
Conservatoire	91 500		126 222	77 000	70 000
Petite enfance (Département, CAF)	786 420	737 166	670 389	670 000	670 000
Projets transfrontaliers	45 194	97 385	353 049	14 000	0
Transport	19 558	38 419		0	0
Foyer	15 245	30 490	25 000	0	0
PADS		27 782	2 226	0	0
Scot	30 000		6 000	36 000	0
Territoire 0 déchets			7 050	58 350	0
Plateforme co compostage				72 000	72 000
Maison des saisonniers	25 787	27 782	5 970	19 000	19 000
Projet Leader				50 000	
Agence de l'eau transf eau potable				150 000	
Autres		-7 611			
TOTAL	1 446 608	1 432 718	1 552 113	1 552 355	1 151 895

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations			
	Hypothèses de prospective			
	2017	2018	2019	2020
Dotation de compensation	1 485 005	1 452 335	1 420 383	1 389 135
Dotation d'intercommunalité	0	0	0	0
Autres dotations, subv et participations	1 552 355	1 151 895	1 151 895	1 151 895
TOTAL	3 037 360	2 604 230	2 572 278	2 541 030

D.1.6 Les produits de gestion courante :

	2014	2015	2016	Hypothèses de prospective
Loyers (pré long + centre funéraire)	23 112	28 332	28 829	9 500 *
Altipolis	39 867	68 226	76 239	70 000
Aménagement numérique		6 562	644	0
Valorisation des déchets collectés	315 927	317 501	341 676	325 000
Valorisation des déchets déchetteries	89 920	130 574	146 113	115 000
Crèches	11 496	5 526	5 135	5 000
Résidence des Travailleurs saisonniers	83 060	81 196	85 878	83 000
Maison de la Géologie			30 234	30 200
Divers	1 503	553	160	
TOTAL	564 883	638 470	714 908	637 700

*Dédution faite des loyers et des refacturations effectuées à la Régie des Pompes Funèbres suite à l'acquisition du bâtiment par ces derniers – 19 345 €

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante
Hypothèses de prospective
Inscription d'une enveloppe annuelle de 637 700 €

D.1.7 Les produits financiers :

Il s'agit des dividendes de la SEM SEVE versées dans le cadre de la revente de l'électricité (4 165 € en 2016).

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 76 – Produits financiers
Hypothèses de prospective
Inscription d'une enveloppe annuelle de 4 000 €

D.1.8 Les produits exceptionnels :

	2014	2015	2016	Hypothèses de prospective
RTE (enfouissement lignes)			68 778	
Protocole recrutement annulé			2 759	
Protocole Déch Hte Manche			568 324	
Contentieux et pénalités	5 196		1 000	
Remboursement assurance	202	17 444	17 934	15 000
Retenues sur cautions	403	771		
Cession de petits matériels	6 440		2 040	
Remboursement trop versé	1 988	5 595	12 097	
Refacturation fibre optique		2 674		
Vente Centre funéraire				400 000(1)
Divers	2 638	584	5 040	
TOTAL	16 868	27 067	677 972	415 0

(1) Ponctuel en 2017

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels
Hypothèses de prospective
Inscription d'une enveloppe annuelle de 15 000 € de 2017 à 2020 plus 400 000 € de recettes ponctuelles pour la vente du Centre Funéraires en 2017

D.1.9 Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective			Prospective			
	2014	2015	prévision 2016	2017	2018	2019	2020
013 - Atténuations de charges	218 355	162 908	177 679	123 995	126 723	129 258	131 843
70 - Produits des services	1 213 392	1 075 503	995 260	989 000	989 000	989 000	989 000
73 - Impôts et taxes	14 483 845	14 761 641	14 998 435	15 070 045	15 225 447	15 383 956	15 545 634
74 - Dotations, subventions et participations	3 791 737	3 374 379	3 070 524	3 037 360	2 604 230	2 572 278	2 541 030
75 - Produits de gestion courante	564 883	638 470	714 908	637 700	637 700	637 700	637 700
76 - Produits financiers	1 818	112	4 166	4 000	4 000	4 000	4 000
77 - Produits exceptionnels	16 868	27 067	677 973	415 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL - Recettes réelles de fonct	20 290 898	20 040 080	20 638 944	20 277 100	19 602 100	19 731 192	19 864 207
évolution n, n-1		-1,24%	2,99%	-1.75%	-3.33%	0,66%	0,67%

D.2 L'évolution des principales dépenses de fonctionnement**D.2.1 Rétrospective de la vue générale des dépenses de fonctionnement par grandes masses :**

	Réalisé		
	2014	2015	prévision 2016
011 - Charges à caractère général	4 343 736	3 828 309	3 821 124
012 - Charges de personnel	5 749 264	5 798 986	5 990 116
014 - Atténuations de produits	4 796 176	4 815 621	4 924 699
65 - Charges de gestion courante	1 979 427	1 849 615	2 155 821
66 - Charges financières	413 404	425 030	377 629
67 - Charges exceptionnelles	26 730	129 132	14 942
TOTAL	17 308 737	16 846 693	17 284 332
Evolution n, n-		-2,67%	2,60%

D.2.2 Les Charges à caractère général :

Les charges à caractère générale représentent environ 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2014 et 2015 ce chapitre a baissé de plus de 515 000 €, provenant essentiellement du service de gestion des déchets ménagers (baisse des tonnages, du prix du carburant, des révisions de prix, d'une fin anticipée provisoire du partenariat avec l'Oisans pour la collecte de la Haute Romanche, des conditions climatiques favorables, de la baisse des incidents, incendies et accidents...).

Le service de gestion des déchets ménagers représente 65 % des charges à caractère général.

En 2016, ce chapitre reste relativement stable.

Néanmoins, l'évolution de ces dépenses est liée directement à des facteurs extérieurs, très aléatoires et imprévisibles.

Aussi, il est souhaitable de prévoir une progression annuelle des charges à caractère général de 2%.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général
Hypothèses de prospective
Progression de 2 % par an du fonctionnement courant réalisé en 2016
<u>A partir de 2017 (avec une évolution de 2%/an) :</u> 30 000 € induits par l'augmentation de la TGAP (20€ la tonne en 2016 contre 23 € en 2017) 200 000 € pour le fonctionnement de la navette de la Clarée
<u>De façon ponctuelle en 2017</u> 225 000 € pour l'étude du transfert de la compétence eau potable 30 000 € pour la compétence Tourisme 10 000 € pour le déménagement du théâtre
<u>A partir de 2018 (avec une évolution de 2%/an) :</u> 60 000 € pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage
<u>De façon ponctuelle en 2018</u> 10 000 € pour le réaménagement du théâtre
<u>A partir de 2019 :</u> L'évolution de 2% des 350 000 € de dépenses liées à la promotion touristique (dépenses neutres la 1 ^{ère} année)

D.2.3 Les Charges de personnel :

Entre 2014 et 2015, le chapitre relatif aux charges de personnel a enregistré une très légère hausse, inférieur au Glissement Vieillesse Technique (GVT) car deux CDD n'ont pas été renouvelés, un départ à la retraite a été remplacé par un grade inférieur et à temps non complet et un remplacement a été effectué après une période vacante de 5 mois.

Entre 2015 et 2016, on enregistre une augmentation de 3.30% car durant l'année 2016 :

- de nombreux rattrapages indiciaires ont été effectués (retard du Centre de Gestion),
- une augmentation du point d'indice majoré de +0.6 % au 1er juillet 2016,
- une revalorisation indiciaire pour 33 agents dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations),
- une remise à jour de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) avec pour certains agents un rattrapage sur plusieurs années,
- une mise en congé spécial de l'ancien Directeur Général des Services,
- une forte augmentation des congés maladie en crèches et au service de gestion des déchets,
- la cotisation part additionnelle du Centre de Gestion qui passe de 1% à 1.7 % entre 2015 et 2016.

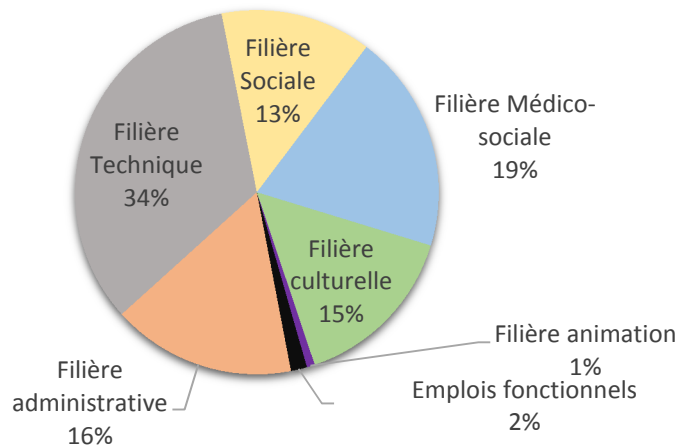
❖ Evolution des effectifs :

	Moyenne sur l'année			Effectif au 1er janvier 2017
	2014	2015	2016	
Emplois permanents	184	175	182	140
Emplois non permanents	30	28	25	17
TOTAL	214	203	207	157

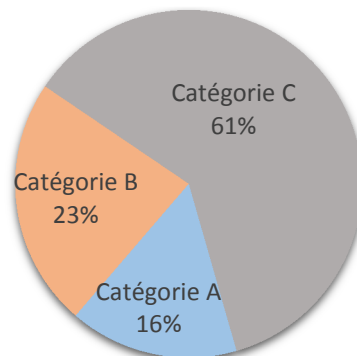
❖ Structuration des emplois permanents :

Répartition de l'effectif pourvu Equivalent Temps Plein (ETP)

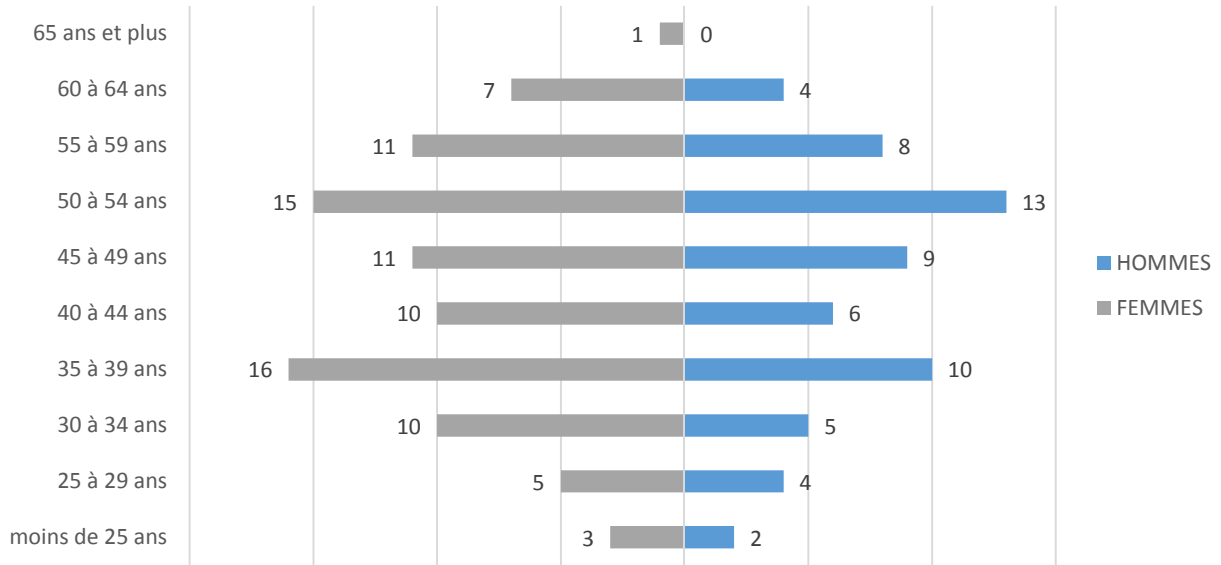
Par filière



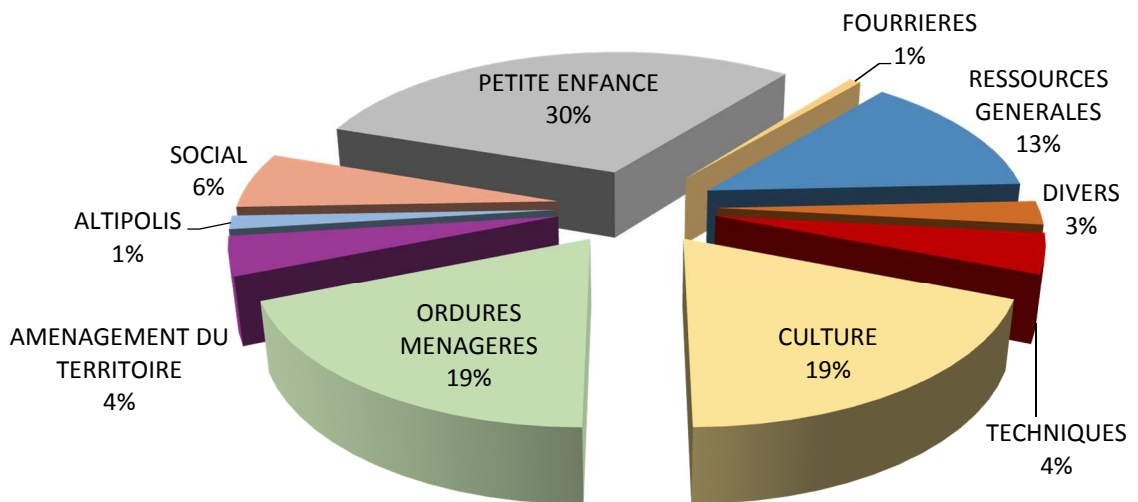
Par catégories



Pyramide des âges au 1er janvier 2016



❖ Répartition de la masse salariale :



❖ Emplois aidés :

Au 1^{er} janvier 2016, la Collectivité comptait 3 emplois d'avenir dans son effectif, aucune personne en apprentissage et aucune personne en service civique.

❖ Gestion du temps de travail :

Par délibération n°10B du 10.12.2001, le Conseil Communautaire a fixé la durée du travail de l'ensemble des agents de la Collectivité à 35 heures hebdomadaires et le nombre de jours de congés à 27.

❖ Avantages en nature :

Conformément à la délibération n°2015-93 du 8 décembre 2015 les avantages en nature accordés par la Collectivité se résument ainsi :

- aucun véhicule de fonction n'est concédé ni à ses membres, ni aux agents,
- un appartement de fonction et un garage sont alloués à la Directrice de la Crèche des Petites Boucles,
- des repas de midi en cas de travail en horaires continus sont pris par des agents travaillant à la Crèche des Petites Boucles.

Prévisions pour 2017 :

En 2017, les principales évolutions des charges de personnel connues à ce jour sont l'augmentation de 0.6% du point d'indice au 1^{er} février 2017 et les effets liés au protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

De plus, quelques taux de cotisations salariales enregistrent une augmentation au 1^{er} janvier 2017 :

	2016	2017
Taux cotisation patronale CNRACL	30,60	30,65
Taux cotisation patronale IRCANTEC tranche A	4,08	4,20
Taux cotisation patronale IRCANTEC tranche B	12,35	12,55

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations :

- **refonte des grilles indiciaires** avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) qui interviendra entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois. En contrepartie de ces points d'indices majorés, il sera appliqué aux fonctionnaires un abattement sur tout ou partie des indemnités ;
- **réorganisation des carrières** à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois.(catégories A, B et C) ;
- **création d'une cadence unique d'avancement d'échelon** et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (ou au choix) et à l'ancienneté maximale.

La transformation des primes en point d'indice engendrera pour les futurs retraités un gain pour une pension complète de 14 € mensuels en catégorie C, 21 € en catégorie B et 31 € en catégorie A. Les écarts de cotisations sociales entre le traitement et le régime indemnitaire seront compensés et le montant de la rémunération nette des fonctionnaires garanti.

Aussi, le coût chargé d'un agent va augmenter pour la Collectivité.

En 2017, deux postes nouveaux créés en 2016 sont à prendre en compte en année pleine : le poste de Directeur Général Adjoint et le chargé de mission pour la plateforme de co compostage (pour mémoire, ce dernier est mutualisé entre la CCB et 3 autres EPCI, il est de plus subventionné (Ademe, Région) et les recettes afférentes seront donc perçues par la CCB.

En prévision pour les années 2018, 2019 et 2020, il est proposé de prendre en compte une augmentation de 2.2 % pour 2018 puis de 2% pour 2019 et 2020.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 012 – Charges de personnel
Hypothèses de prospective
Progression de 3.5 % en 2017 puis de 2.2% en 2018 et 2% les années suivantes

D.2.4 Les atténuations de produits :

Ce chapitre est composé :

- des **attributions de compensation** versées par la Communauté de Communes à ses communes dans le cadre des transferts de compétence : 4 659 910 € en 2016

Ne disposant pas à ce jour d'éléments pour calculer l'évolution des attributions de compensation pour la période 2017-2020 il est proposé de garder le même montant. Le transfert d'une compétence est neutre budgétairement la première année. Une augmentation en année n+1 est toutefois prévue aux chapitres « 011-charges à caractère général » et « 012-charges de personnel » pour tenir compte de l'évolution des charges transférées.

- du **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** (cf : paragraphe D.1.5) : 246 464 € en 2016

Comme l'annonçait Monsieur Manuel Valls début septembre, le Projet de Loi de Finances a cristallisé le FPIC à 1 Milliard d'Euros.

Cependant la stabilité de ce fonds en 2017 ne signifie pas un montant de contribution similaire à 2016. En effet, si l'enveloppe reste stable le nombre d'EPCI bénéficiaires et contributeurs devraient diminuer de manière importante en 2017 influant ainsi sur les valeurs de points et donc la répartition des contributions.

Aussi, il est préconisé de prévoir une évolution du FPIC de 25%/an.

	2012	2013	2014	2015	2016	prév 2017
FPIC	19 699	69 609	117 246	155 711	246 464	309 000
évolution		253,36%	68,44%	32,81%	58,28%	25,37%

- de la **contribution au redressement des Finances Publiques** (cf : paragraphe D.1.5) : 18 325 € en 2016

Comme évoqué ci-dessus dans le paragraphe relatif à la Dotation Globale de Fonctionnement il est préconisé de prévoir une augmentation de 50 000 € / an de fiscalité reversée pour notre contribution au redressement des Finances Publiques.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits	
Hypothèses de prospective	
Attributions de compensation	4 660 000 € / an
FPIC	+25% / an
Contribution au redressement des Finances Publiques	220 000 € en 2017 +50 000 € / an de 2018 à 2020

D.2.5 Les charges de gestion courante :

Ce chapitre est composé :

- de la contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours : 967 767 € en 2016

Le SDIS nous a notifié la participation pour l'exercice 2017 qui s'élève à 1 000 417 €.

	2012	2013	2014	2015	2016	prév 2017
SDIS	888 760	905 184	932 534	944 239	967 767	1 000 417
évolution		1,85%	3,02%	1,26%	2,49%	3,37%

- des subventions versées aux associations : 839 789 € en 2016

Détail des montants versés aux associations		2016
Subventions aux associations pour la gestion des crèches	crèche Durance	45 000
	crèche Villard St Pancrace	32 500
	crèche de la Meije	32 500
	les loustics	26 000
Redevance pour les délégations de services publics	MJC	168 544
	Théâtre	391 000
Dév Economique	ALPE	28 950
Gestion des déchets	CPIE	30 000
Espace Info énergie	CPIE	2 250
Associations à vocation culturelle		35 500
Associations à vocation sociale		33 280
APCCB		9 000
Codev TB		5 265
TOTAL		839 789

- de la reprise du déficit du budget annexe ZA Pont La Lame : 192 546 € en 2016
- de indemnités versés aux élus : 130 908 € en 2016
- des irrécouvrables et créances éteintes : 19 293 € en 2016
- des restitutions de droit de réservation à la résidence des travailleurs saisonniers : 3 877 € en 2016
- d'autres participations : 1 641 € en 2016

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 65 – Charges de gestion courante	
Hypothèses de prospective	
SDIS	évolution de 2.5% / an
Subventions aux associations	évolution de 2 % / an
Reprise budget annexe	0
Indemnités des élus	évolution de 2 % / an
Irrécouvrables	25 000 € / an
Restitutions de droit	5 000 € / an
Autres participations	3 000 € / an

D.2.6 Les charges financières :

Sur ce chapitre est enregistré les intérêts payés aux banques dans le cadre des emprunts en cours. Aussi, pour la prospective il convient de reprendre des tableaux d'échéances des emprunts.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

CHAPITRE 66 – Charges financières	
Hypothèses de prospective	
2017	357 000 €
2018	355 000 €
2019	352 000 €
2020	335 000 €

D.2.7 Les charges exceptionnelles :

Ce chapitre permet l'enregistrement des annulations de titres essentiellement liés à la Redevance Spéciale.

En 2016 nous avons réalisé près de 15 000 €, aussi il est proposé de garder une enveloppe fixe à 20 000 € / an pour la prospective.

A noter, aucune charge exceptionnelle n'est inscrite dans le cadre du contentieux liant la Seerc et la CCB.

❖ Synthèse pour l'élaboration de la prospective :

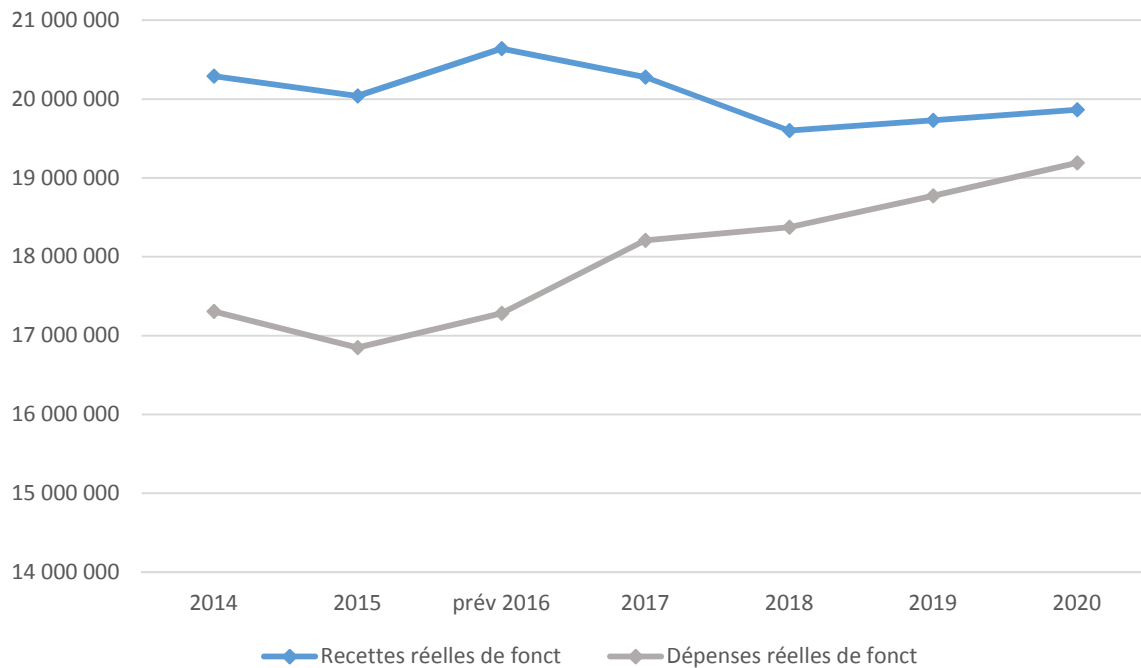
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles
Hypothèses de prospective
20 000 € / an

D.2.8 Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement :

	Rétrospective			Prospective			
	2014	2015	prévision 2016	2017	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	4 343 736	3 828 309	3 821 124	4 417 546	4 280 097	4 362 499	4 449 749
012 - Charges de personnel	5 749 264	5 798 986	5 990 116	6 199 770	6 336 165	6 462 888	6 592 145
014 - Atténuations de produits	4 796 176	4 815 621	4 924 699	5 189 000	5 316 250	5 462 812	5 633 515
65 - Charges de gestion courante	1 979 427	1 849 615	2 155 821	2 023 528	2 068 341	2 114 175	2 161 055
66 - Charges financières	413 404	425 030	377 629	357 000	355 000	352 000	335 000
67 - Charges exceptionnelles	26 730	129 132	14 942	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL - Dépenses réelles de fonct	17 308 737	16 846 693	17 284 332	18 206 844	18 375 853	18 774 374	19 191 464
évolution n, n-1		-2,67%	2,60%	5,34%	0,93%	2,17%	2,22%

D.3 L'effet ciseau

L'effet ciseau représente l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.



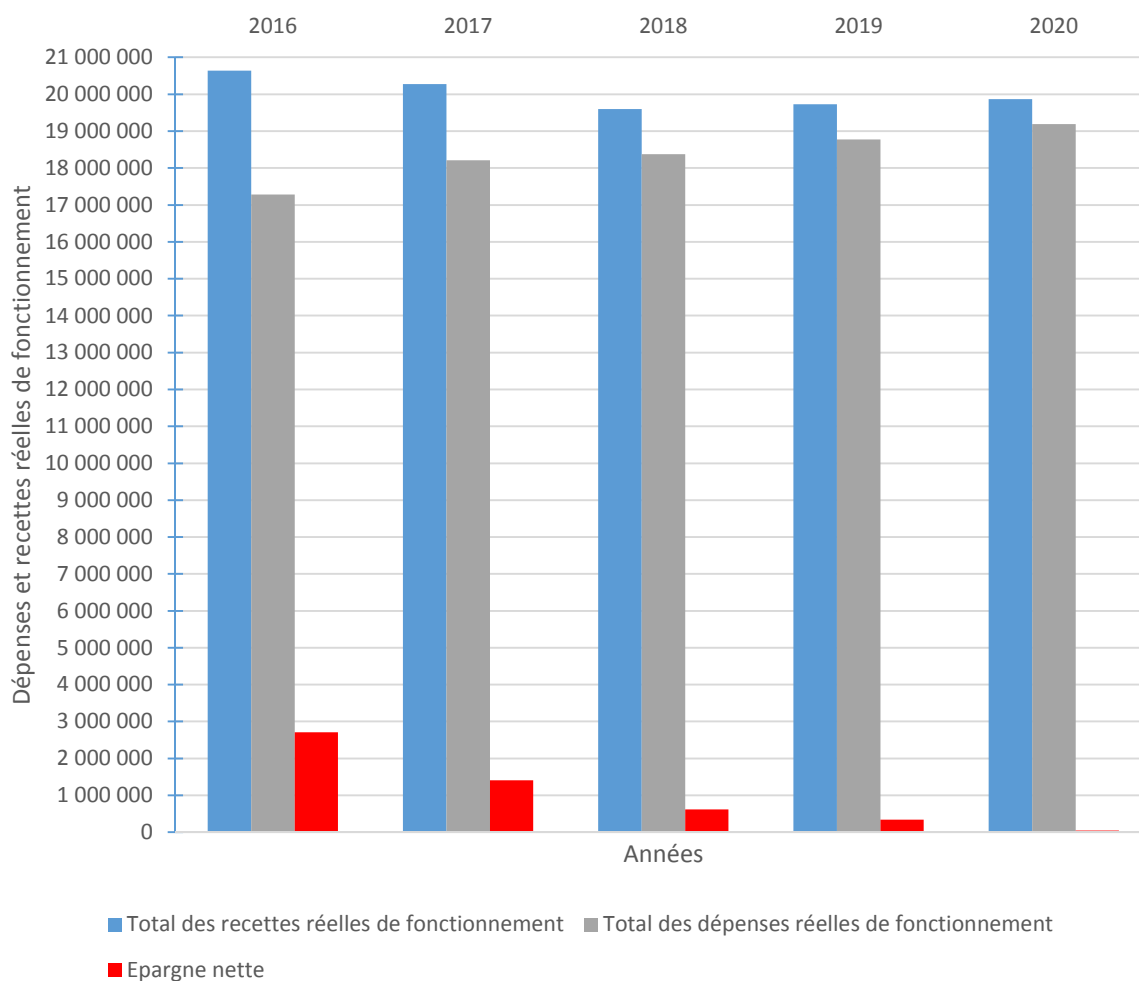
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Moyenne
Evolution des recettes	-1.75%	-3.33%	0,66%	0,67%	0,94%
Evolution des dépenses	5,34%	0,93%	2,17%	2,22%	2,66%

En moyenne sur la période de prospection, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2.66 % alors que les recettes réelles de fonctionnement baissent de 0.94%.

D.4 Prospective d'évolution des épargnes

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>a</i> Recettes réelles de fonctionnement	20 638 944	20 277 100	19 602 100	19 731 192	19 864 207
<i>b</i> Dépenses réelles de fonctionnement	17 284 332	18 206 844	18 375 853	18 774 374	19 191 464
<i>e</i> Epargne brute (a-b-c)	3 354 613	2 070 256	1 226 247	956 818	672 743
<i>f</i> Intérêts de la dette	376 235	357 000	355 000	352 000	335 000
<i>g</i> Epargne de gestion (e+f)	3 730 848	2 427 256	1 581 247	1 308 818	1 007 743
<i>h</i> Remboursement capital de la dette	645 590	663 200	603 700	615 800	628 400
<i>i</i> Epargne nette (e-h)	2 709 023	1 407 056	622 547	341 018	44 343

Evolution du fonctionnement et de l'épargne nette



Cette prospective est effectuée à partir du réalisé 2016 et non du budgétisé. La prospective est donc basée sur une bonne conjoncture : 2016 est une année relativement favorable en terme de conditions économiques (prix du carburant faible) et climatiques (peu de déneigement).

Frais de carburant : - 37 200 € de réalisé par rapport au budgétisé

Chauffage : -55 000 €

Frais de déneigement : - 20 150 € de réalisé par rapport au budgétisé

Il y a eu en 2016 relativement peu d'annulation de Redevances Spéciales : nous avons prévu près de 100 000 € et ces crédits ont été consommés à hauteur de 10 %.

Par rapport aux éléments retenus dans cette prospective, on constate qu'en 2020, la Collectivité n'aura quasiment plus la capacité de rembourser sa dette.

E) LES ORIENTATIONS 2017

E.1 LES OPERATIONS EN COURS

Il s'agit des opérations déjà engagées ou résultant d'une obligation (législative, règlementaire ou de normes).

TOTAL DES OPERATIONS EN COURS	TOTAL	2017	2018	2019	2020
AUTOFINANCEMENT	3 454 641	959 355	2 058 977	327 634	108 675
TOTAL DES DEPENSES EN COURS	9 073 647	3 590 198	3 589 369	1 764 080	130 000
TOTAL DES RECETTES EN COURS	5 619 005	2 630 842	1 530 392	1 436 446	21 325

Ces opérations sont détaillées dans l'annexe n°1

	PROSPECTIVE				
	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	3 354 612	2 070 256	1 226 247	956 818	672 743
Total des recettes réelles d'investissement	6 329 156	2 630 842	1 530 392	1 436 446	21 325
Remb capital de la dette	645 590	663 200	603 700	615 800	628 400
Autres dépenses d'investissement	1 585 612	3 590 198	3 589 369	1 764 080	130 000
Total dépenses réelles d'invest	5 384 597	4 253 398	4 193 069	2 379 880	758 400
Résultat de l'exercice	4 299 172	447 700	- 1 436 430	13 384	- 64 332
Fonds de roulement début d'exercice	2 118 302	6 417 474	6 865 174	5 428 744	5 442 128
Fonds de roulement fin d'exercice	6 417 474	6 865 174	5 428 744	5 442 128	5 377 796

Avec un fonds de roulement de 6 417 474 € au 1^{er} janvier 2017, un résultat cumulé de **- 1 039 678 €** pour la période de 2017 à 2020 et une volonté de maintenir le fonds de roulement à hauteur de 1 600 000 €, la **capacité d'investissement de la collectivité pour la période 2017 à 2020 est d'environ 3 777 000 €.**

E.2 OPERATIONS A ARBITRER

TOTAL DES OPERATIONS A ARBITRER	TOTAL	2017	2018	2019	2020
AUTOFINANCEMENT	3 975 507	1 293 888	1 229 971	897 886	553 762
TOTAL DES DEPENSES A ARBITRER	4 867 356	1 666 456	1 474 250	1 069 150	657 500
TOTAL DES RECETTES A ARBITRER	891 849	372 568	244 279	171 264	103 738

Ces opérations sont détaillées dans l'annexe n°2

Éléments non pris en compte :

- les travaux de la déchetterie de Haute Normandie
- le co compostage

Les travaux relatifs à Gemapi (7.8 M entre 2016 et 2022) ne sont pas pris en compte dans la prospective.

ANNEXE n°1 – OPERATIONS EN COURS ET ANNEXE n°2 – OPERATIONS A ARBITRER

Il est précisé que les tableaux récapitulants les opérations prises en compte pour l'élaboration de la prospective 2017-2020 et intégrées dans les orientations budgétaires 2017 sont susceptibles d'évoluer en terme de programmation dans le temps. Les montants indiqués pourront également être affinés dans le ce cadre.

ANNEXE n°1 – OPERATIONS EN COURS

Libellé	Total	2017	2018	2019	2020
Les crédits de report	89 106	89 106			
Fonds de concours		74 930			
Cautions et opérations pour compte de tiers		161 273			
Beaus Arts - Rampe d'accès et fourniture rideaux		1 617			
Serv prévention - véhicule		25 699			
Logements des saisonniers - coffre fort		991			
Fourrière automobile - extracteur fumées		3 600			
Théâtre - Mission programmiste		4 800			
Fourrière animale - SPA		90 000			
ZA Briançon -		24 500			
Réhab décharge Névache		7 040			
ZA La Tour		323			
Crèche Briançon		17 607			
Crèche Guisane		17 074			
Administration Générale dont acquisition ex locaux CRS		160 736			
Crèche Meije		5 914			
Dév Durable - serrures		996			
SIG		32 436			
Communication - site internet		24 892			
Crèche Durance		4 576			
VoIP		662			
E Patrimoine		383 837			
MJC - chauffe eau		2 170			
Informatique		68 101			
Accessibilité siège et crèche Briançon		33 700			
Centre de Secours Briançon		10 409			
Déchetteries		4 206			
Déchetterie Haute Romanche		2 484			
Quai de transfer		4 799			
Déchetterie Fontchristiane		6 391			
Réhabilitation Le Pilon		42 998			
Service OM		61 327			
Conservatoire		2 773			
Total Dépenses	1 282 861	1 282 861			
FCTVA		247 500			
Cautions cessions et opération compte de tiers		445 129			
Subv Théâtre		800			
Centre Commercial Sud		47 969			
ZA Pont La Lame		2 536			
Administration Générale		9 925			
Dév durable		2 460			
E Patrimoine		379 507			
Accessibilité siège et crèche Briançon		13 101			
Centre de Secours Briançon		1 437			

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Reçu le 23/02/2017

Publié le 23/02/2017

Déchetterie Fontchristiane CIS Guisane						
Total Recettes	1 193 755	1 193 755				
Mise en accessibilité du bâtiment Les Cordeliers	7 858	7 858				
Mise aux normes de l'ascenseur		9 400				
Total Dépenses	9 400	9 400				
FCTVA		1 542				
Total Recettes	1 542	1 542				
Mise en accessibilité du bâtiment Crèche des Petites Boucles	1 965	1 965				
Total Dépenses	2 350	2 350				
FCTVA		385				
Total Recettes	385	385				
Réhabilitation du théâtre	842 239	433 619	552 685	-144 065		
Matériel pour le déménagement		11 400				
Travaux		1 117 385	718 200	180 000		
Avant projet sommaire			265 920	66 480		
Equipements				83 600		
Total Dépenses	2 442 985	1 128 785	984 120	330 080		
Subventions		510 000	270 000	420 000		
FCTVA		185 166	161 435	54 145		
Total Recettes	1 600 746	695 166	431 435	474 145		
Mise en accessibilité et isolation du bâtiment MJC / CRIB	744 839	34 274	108 675	493 215	108 675	
MOE pour avant projet		41 000				
Travaux			130 000	590 000	130 000	
Total Dépenses	891 000	41 000	130 000	590 000	130 000	
FCTVA		6 726	21 325	96 785	21 325	
Total Recettes	146 161	6 726	21 325	96 785	21 325	
Aire d'accueil des Gens du Voyage	482 326	92 293	669 033	-279 000	0	
Travaux		330 000	1 111 249			
Total Dépenses	1 441 249	330 000	1 111 249	0	0	
Subventions et FCTVA		237 707	442 216	279 000		
Total Recettes	958 923	237 707	442 216	279 000	0	
Aire d'accueil provisoire des Gens du Voyage aux Artillauds	10 032	10 032				
Total Dépenses	12 000	12 000				
FCTVA		1 968				
Total Recettes	1 968	1 968				
Déchetteries	29 259	29 259				
Réhausse lignes THT à Clot Jouffrey		20 000				
Sécurisation postes : garde corps, armoire déchets dangereux..		15 000				
Total Dépenses	35 000	35 000				
FCTVA		5 741				
Total Recettes	5 741	5 741				
Crèche Durance	-85 848	-85 848				
Total Dépenses	0	0				
Subventions restant à percevoir		85 848				
Total Recettes	85 848	85 848				
CIS La Grave	329 889	221 237	325 319	- 216 667	0	
Travaux		538 802	756 000			
Total Dépenses	1 294 802	538 802	756 000	0	0	
Subventions		317 565	430 681	216 667		
Total recettes	964 913	317 565	430 681	216 667	0	

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Reçu le 23/02/2017

Publié le 23/02/2017

	953 758	117 200	383 185	453 368	0
Mâchefers du Pilon					
Travaux		200 000	578 000	800 000	
Total Dépenses	1 578 000	200 000	578 000	800 000	0
Subvention Agence de l'eau 30 %		50 000	100 000	215 400	
FCTVA		32 800	94 815	131 232	
Total recettes	624 247	82 800	194 815	346 632	0
Réhab de l'ancienne décharge des Isles Bénites de Monétier les Bains	49 223	8 360	20 080	20 783	
Travaux		10 000	30 000	44 000	
Total Dépenses	84 000	10 000	30 000	44 000	0
Subvention Agence de l'eau 30 %			5 000	16 000	
FCTVA		1 640	4 920	7 217	
Total recettes	34 777	1 640	9 920	23 217	0

ANNEXE n°2 – OPERATIONS A ARBITRER

Libellé	Total	2017	2018	2019	2020
OPERATIONS A ARBITRER					
Maintien du patrimoine	102 727	102 727			
Siège Les Cordeliers - robinets thermostatiques		3 000			
Traitement acoustique de la Ludothèque MJC		5 000			
Crèche Petites Boucles - isolation		27 000			
Crèche Petites Boucles - entretien courant		10 000			
Crèche Petites Boucles - porte garage, abri ext, barrières		7 200			
Crèche Guisane - mise aux normes légionellose		7 000			
Crèche Guisane - entretien courant		5 000			
Crèche Guisane - remplacement barrières		15 000			
Crèche Guisane - sol souple		15 000			
Crèche Guisane - traitement acoustique		3 000			
Crèche Guisane - fixation tonnelle		3 000			
Crèche de la Meije - reprise chemin et entretien courant		5 000			
Crèche du Mélézin - traitement acoustique		3 000			
Crèche Durance - abri extérieur		3 000			
Total Dépenses	111 200	111 200			
Subv CAF pour les crèches		8 473			
Total recettes	8 473	8 473			
Cinéma Arts et essai	33 249	33 249	0	0	0
Rideau, affichage dynamique, billetterie, amplificateur		55 416			
Total Dépenses	55 416	55 416	0	0	0
Subvention CNC 90 %		22 167			
FCTVA		0			
Total recettes	22 167	22 167	0	0	0
Foyer	83 596	83 596	0	0	0
Mise en accessibilité		100 000			
Total Dépenses	100 000	100 000	0	0	0
FCTVA		16 404			
Total recettes	16 404	16 404	0	0	0
Ex locaux des CRS	83 596	83 596	0	0	0
Menuiseries, isolation et réaménagement intérieur		100 000			
Total Dépenses	100 000	100 000	0	0	0
FCTVA		16 404			
Total recettes	16 404	16 404	0	0	0
Déchetterie Haute Romanche	3 000	3 000	0	0	0
Etudes		35 000	(1)		
Total Dépenses	35 000	35 000	0	0	0
Subventions possibles TZDZG, Ademe , Région		10 580			
Subv Ademe obtenue		21 420			
FCTVA		0			
Total recettes	32 000	32 000	0	0	0
Renouvellement véhicules légers	16 720	16 720	0	0	0
Total Dépenses	20 000	20 000			
FCTVA		3 280			
Total recettes	3 280	3 280	0	0	0
ZA Pont La Lame	11 290	11 290	0	0	0
Signalétique		6 840			
Amélioration voirie		8 400			
Total Dépenses	15 240	15 240	0	0	0

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Reçu le 23/02/2017

Publié le 23/02/2017

Subv Région pour la signalétique						
FCTVA		2 500				
Total recettes	3 950	3 950	0	0	0	0
ZA La Tour	24 000	24 000	0	0	0	0
Etude aménagement		24 000				
Total Dépenses	24 000	24 000	0	0	0	0
FCTVA						
Total recettes	0	0	0	0	0	0
Centre Commercial Sud	554 492	41 798	235 448	277 246	0	0
Requalification route des Maisons Blanches		50 000	281 650	331 650		
Total Dépenses	663 300	50 000	281 650	331 650	0	0
FCTVA		8 202	46 202	54 404		
Total recettes	108 808	8 202	46 202	54 404	0	0
Politique agricole communautaire	20 000	20 000	0	0	0	0
Actions ou études		20 000				
Total Dépenses	20 000	20 000	0	0	0	0
FCTVA		0				
Total recettes	0	0	0	0	0	0
Déchetteries	2 180	2 180	0	0	0	0
Panneaux information devant les bennes		5 000				
Total Dépenses	5 000	5 000	0	0	0	0
Subventions possibles		2 000				
FCTVA		820				
Total recettes	2 820	2 820	0	0	0	0
Plateforme de co compostage	16 000	16 000	0	0	0	0
		48 000	(1)			
Total Dépenses	48 000	48 000	0	0	0	0
Partenaires institutionnels		32 000				
Total recettes	32 000	32 000	0	0	0	0
Quai de transfert	16 000	16 000	0	0	0	0
Transformation trémie (10 000 € d'éco en fonct)		20 000				
Total Dépenses	20 000	20 000	0	0	0	0
FCTVA		4 000				
Total recettes	4 000	4 000	0	0	0	0
Déchetterie Fontchritiane	3 344	3 344	0	0	0	0
Plateforme déchets verts		4 000				
Total Dépenses	4 000	4 000	0	0	0	0
FCTVA		656				
Total recettes	656	656	0	0	0	0
Points apports OM	783 713	208 990	223 619	183 912	167 192	0
Acquisition		250 000	267 500	220 000	200 000	
Total Dépenses	937 500	250 000	267 500	220 000	200 000	0
Subv et FCTVA		41 010	43 881	36 088	32 808	
Total recettes	153 787	41 010	43 881	36 088	32 808	0
Ressources Gestion déchets	177 985	177 985	0	0	0	0
Supports de communication		26 000				
compostage collectif (4 000 € d'éco en fonct)		20 000				
Broyeur mobile à déchets verts (8 000 € d'éco en fonct)		20 000				
Changement d'un véhicule de collecte		180 000				
Outillage et matériel entretien		25 000				
Total Dépenses	271 000	271 000	0	0	0	0
Subv Ademe et Région pour le compostage		22 400				
Subv Ademe et Région TZDZG pour broyeur			9 000			

AR Prefecture

005-240500439-20170207-D_2017_1-DE

Reçu le 23/02/2017

Publié le 23/02/2017

Changement d'un véhicule de collecte FCTVA						
Total recettes	93 015	93 015	0	0	0	
Mise en accessibilité du bâtiment Les Cordeliers	37 702	37 702				
Bande d'éveil à vigilance		9 050				
Renforcement de l'éclairage		6 050				
Sanitaires Personnes mobilité réduite		30 000				
Total Dépenses	45 100	45 100				
FCTVA		7 398				
Total Recettes	7 398	7 398				
Extension du Groupe Fermé d'utilisateurs	27 540	6 270	6 270	6 270	6 270	
Total Dépenses	30 000	7 500	7 500	7 500	7 500	
FCTVA		1 230	1 230	1 230	1 230	
Total Recettes	2 460	1 230	1 230	1 230	1 230	
SMARTMOUTAIN	329 035	150 473	128 404	50 158	0	
Total Dépenses	393 600	180 000	153 600	60 000	0	
FCTVA		29 527	25 196	9 842	0	
Total Recettes	64 565	29 527	25 196	9 842	0	
FLEXIGRID	346 088	50 158	295 930	0	0	
Total Dépenses	414 000	60 000	354 000	0	0	
FCTVA		9 842	58 070	0	0	
Total Recettes	67 912	9 842	58 070	0	0	
Maintien du patrimoine	1 305 710	204 810	340 300	380 300	380 300	
Entretien des bâtiments		85 000	85 000	125 000	125 000	
Camions OM		0	165 000	165 000	165 000	
Entretien Zones d'activités		125 000	125 000	125 000	125 000	
Informatique et téléphonie		20 000	20 000	20 000	20 000	
Parc automobile		15 000	15 000	15 000	15 000	
Total Dépenses	1 555 000	245 000	410 000	450 000	450 000	
FCTVA		40 190	69 700	69 700	69 700	
Total Recettes	249 290	40 190	69 700	69 700	69 700	

- (1) **NOTA** : Les montants (dépenses travaux et recettes) relatifs aux opérations « Déchetterie Haute Romanche » et « Plateforme Co Compostage » n'ont pas été intégrés dans ce tableau compte tenu du fait que ces projets sont en cours d'instruction.